



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coût de l'accès au permis de conduire

Question écrite n° 17030

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le coût excessif du permis de conduire. Chaque année, 1,33 million de candidats passent cet examen en France. Le coût global du permis de conduire (heures de conduite, passage du code, frais d'inscriptions) s'élève en moyenne à 1 234 euros contre 1 151 euros en 2016, soit une augmentation de 7,2 % sur cette période. 40 % des candidats échouent à leur première tentative, nécessitant généralement d'ajouter une dizaine d'heures de conduite supplémentaire, ce qui renchérit le prix autour de 2 300 euros. Alors que depuis le 1er janvier 2024, les jeunes de 17 ans peuvent se présenter au permis de conduire, de tels niveaux de prix rendent concrètement impossible pour une majorité de potentiels candidats de financer sans emprunt cet examen. Il apparaît contradictoire de permettre à un public de plus en plus jeune et nombreux de passer le permis de conduire mais de rendre de plus en plus coûteuse cette épreuve. D'autre part, le risque est de dissuader les candidats de se présenter au permis de conduire et de multiplier les conducteurs sans permis. Il lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour réduire le coût du permis de conduire et permettre ainsi à tous de pouvoir financer l'épreuve du permis de conduire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17030

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2735

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)